

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

25^{ème} COURSE DE COTE DES ANDELYS 2025

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE-NORMANDIE

(Organisateur Administratif)

Avec le concours de

L'ASSOCIATION ECURIE AUTO CHÂTEAU GAILLARD

(Organisateur technique)

Organise les 21 et 22 juin 2025

Sous le patronage de la Municipalité des Andelys

Une compétition automobile régionale dénommée :

25^{ème} COURSE DE CÔTE DES ANDELYS

Cette compétition compte pour :

- **LA COUPE DE France DE LA MONTAGNE coefficient 1**
- **LE CHAMPIONNAT DE LA LIGUE REGIONALE DE NORMANDIE 2025**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie sous le numéro 26 en date du 10 mars 2025, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 206 en date du 10 mars 2025

Organisateur technique

Nom : ECURIE AUTO CHÂTEAU GAILLARD

Adresse : 5 Impasse des Monts, Le Mesnil Bellanguet, 27700 LES ANDELYS

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme N. GUIBLAIN	Licence n° 7079
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	Mr M. TESNIERE	Licence n° 125487
	Mr G. GREUET	Licence n° 2653
Directeur de Course	Mr A. OVIEVE	Licence n° 196080
Directeur de Course Adjoint	Mr A. GUIBLAIN	Licence n° 7081
Commissaire technique responsable	Mr J.M. DESSE	Licence n° 5538
Commissaire technique adjoints	Mr L. HENNEBOIS	Licence n° 205961
	Mr Y. VANACKERE	Licence n° 16710
	Mr W. BLOT	Licence n° 236179
Médecin responsable	Mr H. GALLOIS	Licence n° 332301
Chargé de la mise en place des moyens	Mr P. CHAMPROUX	Licence n° 82173
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme M. MALHEUVRE	Licence n° 8342
	Mr J. FOURRIER	Licence n° 4913

Chargé des Commissaires de route
Chronométrateurs

Mr A. HAMON
Mr P. DESFOUX
Mr D. RIVIERE

Licence n° 244667
Licence n° 2780
Licence n°257520

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement : dès réception du visa

Ouverture des engagements : dès réception du visa

Clôture des engagements le **Mardi 17/06/2025 à 23h59 heures.**

Publication de la liste des engagés le **Jeudi 19/06/2025 à 18 heures.**

Vérifications administratives le **Samedi 21/06/2025 : 10h/12h et 14h/17h**
Le **Dimanche 22/06/2025 : 7h/7h45**

Vérifications techniques le **Samedi 21/06/2025 : 10h15/12h15 et 14h15/17h15**
Le **Dimanche : 7h15/8h**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **Dimanche 22/06/2025 : 8h30.**

Briefing des commissaires le **Samedi 21/06/2025 à 13h45**
Le **Dimanche : 7h15**

Essais non chronométrés le **Samedi 21/06/2025 : 14h30/18h30.**
Le **Dimanche 22/06/2025 : 8h/8h40**

Essais chronométrés le **Dimanche 22/06/2025 : 9h/10h30**

Briefing des pilotes : **remis par écrit aux concurrents lors des vérifications administratives.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **Dimanche 22/06/2025 : 10h35.**

Epreuve du Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) : Lors de l'affichage des concurrents autorisés à prendre part à la course le **Dimanche 22/06/2025 : 10h35**

Course

- 1^{ère} montée le Dimanche 22/06/2025 à partir de **10h45**
- 2^{ème} montée le Dimanche 22/06/2025 à partir de **13h30**
- 3^{ème} montée le Dimanche 22/06/2025 à l'issue de la 2^{ème}
- 4^{ème} montée (**à la discrétion du Directeur de course, en fonction du nombre de concurrents et du temps disponible**) le Dimanche 22/06/2025 à l'issue de la 3^{ème}

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : **après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé**

PODIUM le **Dimanche 22/06/2024** dès la fin de course.

Remise des prix le **Dimanche 22/06/2025** à la suite du podium sous le préau de l'école Marcel LEFEVRE

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :

Le **Dimanche 22/06/2025 de 18h30 à 20 heures**, lieu : Préau de l'école Marcel LEFEVRE

Ou venir avec un RIB le règlement sera alors fait par virement.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **Samedi 21/06/2025 à 16 heures**.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **Samedi 21/06/2025 de 10h/12h et 14h/17h** et le **Dimanche 22/06/2025 de 7h00 /7h45**, lieu Ecole Marcel LEFEVRE Rue Louis PASTEUR Les ANDELYS

Vérifications techniques : le **Samedi 21/06/2025 : 10h15/12h15 et 14h15/17h15** et le **Dimanche 22/06/2025 : 7h15/8h00**, lieu : tente installée rue Louis PASTEUR sur le trottoir entre le parking du centre médical et l'entrée du terrain EDF.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse : **Garage JFC 44 Avenue de la République 27700 LES ANDELYS**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : **60 € TTC**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **Dimanche 22/06/2025 à 8h00**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **Dimanche 22/06/2025 à 8h15**.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

a) Essais non chronométrés du Samedi 21/06/2025

A la fin d'une session non chronométrée, pour revenir en prégrille, les concurrents ont obligation de faire demi-tour dans le parc concurrent.

Il n'y a aucune restriction sur le nombre de montées.

b) Expositions des véhicules au public le Samedi 21/06/2025

Suite à la dernière montée des essais libres du samedi, les véhicules se rendront en convoi sous la direction du Directeur de course place Nicolas POUSSIN, pour être exposés au public et favoriser les relations entre pilotes et spectateurs (séances photos et dédicaces).

c) Essais non chronométrés du Dimanche 22/06/2025

Les essais sont réservés uniquement aux concurrents qui n'auraient pas pris part aux essais non chronométrés du Samedi 21/06/2025.

d) Parc d'assistance

Après l'épreuve, le concurrent qui laisse des débris, déchets ou taches importantes (huile ou autres produits), se verra pénalisé d'une amende de 100 €.

e) Accompagnement en prégrille

Il sera remis 2 bracelets par pilote, à lui de les répartir entre mécanicien et accompagnateur (aucun bracelet supplémentaire ne sera attribué).

Les accompagnateurs et mécaniciens doivent être munis des bracelets fournis par l'organisation pour accéder à la prégrille, de plus le port du casque est obligatoire pour les accompagnateurs et mécaniciens motorisés en prégrille.

f) Zone de départ

La zone de départ est interdite d'accès aux accompagnateurs et mécaniciens, sauf dérogation du Directeur de course.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Par courrier.

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse ci-dessous, jusqu'au : **Mardi 17 Juin 2025 à 23h59**

**Patrice CHAMPROUX : Vice-Président de l'Ecurie Auto Château Gaillard
8 Rue Lavoisier 27700 LES ANDELYS**

Contact.

Patrice CHAMPROUX Téléphone : 06 12 69 22 96 Mail : champroux.patrice@gmail.com

Les droits d'engagement sont fixés à **280 €**, réduits à **140 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, ou **130 € pour les pilotes licenciés à l'ASA HAUTE-NORMANDIE (1306)**.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement, les chèques ne seront encaissés qu'après la course.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Tout forfait devra être notifié aux organisateurs 48h minimum avant le début de l'épreuve pour être en droit d'obtenir le remboursement des frais de participation.

Titres de participation :

Il ne sera pas délivré de titre de participation (T.P.) sur place.

NOUVELLES DISPOSITIONS FEDERALES 2025 :

Les titres de participation sont à prendre directement sur le site FFSA « espace licencié », et au **MAXIMUM 48 HEURES AVANT L'EPREUVE.**

- Être munis d'un certificat de médecin de non-indication à la pratique du sport automobile.
- Être titulaire du permis de conduire.
- Ne pas être sous le coup d'une suspension de licence.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

La Publicité obligatoire et la Publicité optionnelle seront précisées par un additif de l'organisateur.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte des ANDELYS se déroule sur la RD1 dite CÔTE de CLERY.

La course se déroulera en 4 montées selon directive du Directeur de course.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ RD1

Arrivée RD1

Pente moyenne environ 5%

Longueur du parcours 1730 m.

Modalités de retour au départ, en convoi par la route de course.

Parc de départ : Rue de l'Egalité

Parc d'arrivée : RD1

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès se fait par la Rue de l'Egalité.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : Rue de l'Egalité.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

- Les parcs concurrents seront situés dans la cour de l'Ecole Marcel LEFEVRE, le gymnase de la Boulaye, les Rues Louis PASTEUR, Ste CLOTHILDE, Sadi CARNOT, DUMONT et l'Avenue du Général DE GAULLE.
- L'ensemble des parcs sera équipé en distribution électrique (puissance domestique).
- **Les parcs concurrents : Avenue du Général de GAULLE et les Rues Louis PASTEUR, Ste CLOTHILDE, Sadi CARNOT et DUMONT seront accessibles à partir de 7h00, le Samedi 21/06/2025, les parcs Marcel LEFEVRE et la BOULAYE seront accessibles le Vendredi 20/06/2025 de 19h30 à 22h00.**
- Le parc concurrents **Marcel LEFEVRE sera réservé en priorité pour les participants des groupes : D/E, CM/CNF/CN. Il sera attribué un emplacement numéroté à la réception de la feuille d'engagement accompagnée de son règlement dans la limite des places disponibles, l'attribution étant liée à la date d'arrivée de l'engagement suivant le principe premier arrivé, premier servi.**
- Les remorques devront être garées à l'emplacement de chaque concurrent de façon à prendre le moins de place possible où sur le parking du crématorium Rue de l'Egalité.
- Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés sur plateau.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : Préau de l'Ecole Marcel LEFEVRE
- Pendant les essais et la course au parc départ : Préau de l'Ecole Marcel LEFEVRE
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : Préau de l'Ecole Marcel LEFEVRE

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des

dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra : à l'École Marcel LEFEVRE
de 10h à 19 heures le Samedi 21/06/2025 et de 7h à 18h30 le Dimanche 22/06/2025

Téléphone permanence :

Patrice CHAMPROUX : 06 12 69 22 96

Thierry LECOUR : 06 45 22 71 60

Centre de secours le plus proche :

Centre hospitalier de VERNON, 5 Rue du Docteur BURNET 27200 VERNON Tél : 02 32 71 29 20

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir article 1.2 Horaires

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- Un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- Un classement général pour les voitures de Production (série B),
- Un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- Un classement général féminin (séries A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

Ni les prix, ni les coupes ne sont cumulables, il n'y a pas de report.

TROPHEES

Trophée BERTHEUIL : 1^{er} pilote au Scratch de moins de 25 ans à la date de la course (22juin 2025)

PRIX

	1er	2ème	3ème	4ème
Scratch groupe A	200 €	175 €	150 €	

Scratch groupe B	200 €	175 €	150 €	
Classement des féminines	150 €	125 €	100 €	
Groupe	100 €	75 €		
Classe *	55 € *	45 € *	35 € *	25 € *

*Si 5 ou moins de 5 concurrents, seuls les 1er et 2ème de classe recevront un prix

*Si 3 ou moins de 3 concurrents, seul le 1er recevra un prix

COUPES

Une coupe sera remise :

Aux 3 (trois) premiers du Scratch

Aux 3 (trois) premiers du groupe des voitures de production (groupe B)

Aux 3 (trois) premières féminines (groupes A et B confondus)

Au premier de groupe

Au premier de classe

Une médaille souvenir à tous les autres participants

LES COUPES NE SONT PAS CUMULABLES

Une médaille souvenir sera attribuée à chaque Commissaire de piste.

PODIUM

Podium à l'entrée du parc de l'Ecole Marcel LEFEVRE pour les 3 (trois) premiers du SCRATCH, pour les 3 (trois) premiers du GROUPE B, les 3 (trois) premières féminines (Groupes A et B confondus) et le vainqueur du Trophée BERTHEUIL, après la dernière descente.

REMISE DU PALMARES, DES COUPES GROUPE ET CLASSE ET DES PRIX

La remise des coupes et des médailles souvenirs, les prix et le palmarès : seront remis le Dimanche 22 Juin 2025 suite au podium d'arrivée, sous le préau de l'Ecole Marcel LEFEVRE.

Se munir d'un RIB pour l'envoi des primes par virement.

NOTE DE L'ORGANISATION

La feuille d'engagement devra nous être retournée dûment remplie. En cas de fiche incomplète, votre inscription ne pourra pas être prise en considération qu'en fin de liste et dans la mesure des places disponibles.

Elle ne sera valable que si elle est accompagnée d'un chèque du montant de l'inscription.

Les personnes désirant effectuer un règlement en espèces joindront à leur envoi un mandat lettre au nom de la trésorière : Lucie LECOUR.

Nous vous remercions de votre compréhension et dans l'attente d'avoir le plaisir de vous recevoir aux ANDELYS, recevez nos cordiales salutations sportives.

Le Comité d'Organisation.